



Communiqué de presse

Embargo: 25.04.2016, 9:15

20 Situation économique et sociale de la population

N° 0351-1603-00

Enquête sur les revenus et les conditions de vie en Suisse en 2014

Le niveau de vie en Suisse reste l'un des plus élevés d'Europe

Neuchâtel, 25.04.2016 (OFS) – **En 2014, la Suisse était l'un des pays présentant le niveau de vie le plus élevé d'Europe. Cela n'exclut pas des difficultés économiques, puisque 6,6 % de la population, soit environ 530'000 personnes, était touché par la pauvreté en termes de revenu. Environ une personne sur dix n'avait pas les moyens de s'offrir une semaine de vacances hors de son domicile, selon l'enquête sur les revenus et les conditions de vie (SILC) de l'Office fédéral de la statistique (OFS).**

Le niveau de vie général en Suisse, demeurait, avec la Norvège et le Luxembourg, parmi les plus élevés d'Europe en 2014. Le niveau de vie général est mesuré par le revenu disponible équivalent médian, après correction des différences de niveaux de prix entre les pays. En Suisse, ce revenu était 1,7 fois supérieur à celui de l'Italie et 1,3 fois supérieur à celui de l'Allemagne ou de la France. Ainsi, malgré le niveau des prix élevé en Suisse, la situation financière de la population après déduction des dépenses obligatoires était plus confortable que celle de la plupart de nos voisins et des pays de l'Union européenne. Par ailleurs, le niveau moyen de satisfaction par rapport à la situation financière était le plus élevé d'Europe.

Inégalités de revenus plus faibles en Suisse

En 2014, le rapport entre la somme des revenus des 20% les plus riches et celle des 20% les plus pauvres (S80/S20) plaçait la Suisse en dessous de la moyenne européenne en termes d'inégalités de revenus. Dans notre pays, la somme des revenus des 20% les plus riches était 4,4 fois supérieure à celle des 20% les plus pauvres, alors que la moyenne européenne était de 5,2. Les pays affichant les plus fortes inégalités de répartition des revenus étaient la Serbie (9,8), l'Ex-République yougoslave de Macédoine (7,2), la Roumanie (7,2) et l'Espagne (6,8). L'écart entre les plus riches et les plus pauvres était le plus faible en Islande (3,1) et en Norvège (3,4).

Conditions de vie fortement péjorées pour 4,6% de la population

En Suisse, 4,6% de la population était en situation de privation matérielle en 2014, ce qui indique que les conditions de vie pour cette part de la population étaient fortement péjorées par un manque de ressources financières. Ce taux reste parmi les plus faibles d'Europe (18,6% dans l'UE). En Suisse, les privations matérielles les plus fréquentes étaient liées aux difficultés financières, comme le fait de ne pas être en mesure de faire face à une dépense imprévue de 2'500.- dans un délai d'un mois (21,6%).

Par ailleurs, 9,7% de la population n'avait pas les moyens de s'offrir chaque année une semaine de vacances hors de son domicile (36,9% en moyenne européenne). Ce taux se montait à 22,6% pour les personnes vivant dans une famille monoparentale. 1,7 % des personnes n'avaient pas les moyens de s'offrir un repas complet (viande, poisson ou équivalent végétarien) tous les 2 jours. Là aussi, ce chiffre est faible en comparaison européenne (9,5% pour l'UE).

6,6 % de la population suisse touché par la pauvreté

En 2014, 6,6% de la population soit quelque 530'000 personnes étaient touchées par la pauvreté en termes de revenu selon les normes d'accès à l'aide sociale. Parmi elles, on comptait 123'000 personnes actives professionnellement (taux de pauvreté de 3,3%). Les groupes sociaux les plus exposés à la pauvreté étaient les personnes vivant dans une famille monoparentale (14,1%), les personnes sans activité professionnelle (13,1%) et celles ne disposant d'aucune formation au-delà de l'école obligatoire (12,6%).

Le taux de pauvreté était également plus élevé que la moyenne chez les personnes de 65 ans et plus (13,6%), en particulier chez les personnes âgées vivant seules (22,7%). A noter toutefois que le taux de pauvreté est calculé uniquement en fonction des revenus et ne prend pas en compte les éléments de la fortune. Or, les personnes de 65 ans et plus puisent plus souvent dans leur fortune pour financer leurs dépenses courantes.

Des informations plus détaillées sur la pauvreté et les privations figurent dans la publication [«Pauvreté et privation matérielle, résultats des années 2007 à 2014»](#).

OFFICE FEDERAL DE LA STATISTIQUE
Service de presse

Résultats détaillés

Les résultats détaillés sont disponibles dans les pages suivantes.

Distribution des revenus

<http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/20/03/blank/key/02/06.html>

Pauvreté et privations matérielles

<http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/20/03/blank/key/07.html>

Evaluation de la situation financière du ménage

<http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/20/03/blank/key/09/03.html>

Bien-être en Europe

<http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/20/03/blank/key/09/08.html>

Comparaisons européennes et publications d'Eurostat

<http://ec.europa.eu/eurostat/web/income-and-living-conditions/data>

L'enquête sur les revenus et les conditions de vie (SILC)

L'enquête SILC (Statistics on Income and Living Conditions) est une enquête coordonnée au niveau européen à laquelle participent chaque année plus de 30 pays. Elle a pour objectif d'étudier la distribution des revenus, la pauvreté, l'exclusion sociale et les conditions de vie au moyen d'indicateurs comparables au niveau européen. Elle se base en Suisse sur un échantillon d'environ 7000 ménages, soit plus de 17'000 personnes, sélectionnées aléatoirement dans le Cadre de sondage pour les enquêtes auprès de la population (SRPH) de l'OFS. La population de référence est constituée de la population résidente permanente dans les ménages privés. Les personnes qui participent à l'enquête sont interrogées durant quatre années consécutives. Ceci permet de décrire les étapes importantes des trajectoires individuelles et d'étudier l'évolution des conditions de vie.

Améliorations méthodologiques dans l'enquête SILC 2014

À partir de 2014, l'échantillon de SILC est tiré dans le nouveau cadre de sondage pour les enquêtes auprès de la population (SRPH). Cela permet d'inclure dans l'enquête des personnes sans raccordement téléphonique fixe. Le modèle de pondération a ensuite été révisé et amélioré en tenant compte de nouvelles données issues des registres administratifs. Suite à ces changements, les résultats à partir de 2014 ne sont plus directement comparables avec ceux des années précédentes. Plus de détails sont présentés dans le [rapport de synthèse méthodologique](#).

www.silc-fr.bfs.admin.ch

Définitions

La **privation matérielle** est définie comme l'incapacité, faute de ressources financières suffisantes, d'accéder à certains biens de consommation durables ou d'assurer des conditions d'existence minimales. On parle de privation matérielle pour les personnes qui sont dans l'incapacité de financer au moins trois des neuf éléments ci-après, quatre pour la privation matérielle sévère. Ces éléments ont été définis de façon coordonnée au plan européen.

Situation financière:

- pouvoir supporter une dépense imprévue correspondant au 1/12e du seuil de risque de pauvreté (60%) pour une personne
- pouvoir financer chaque année une semaine de vacances hors de son domicile, vivant seule (en Suisse: 2500 francs en l'espace d'un mois),
- ne pas avoir d'arriérés de paiements,
- avoir les moyens de prendre au moins tous les deux jours un repas de viande ou de poisson (ou son équivalent végétarien),
- avoir les moyens de chauffer convenablement son logement.

Biens de consommation durables:

- posséder un lave-linge,
- un téléviseur couleur
- un téléphone,
- une voiture.

Ces questions sont posées à un seul membre du ménage et les réponses sont attribuées à l'ensemble des membres du ménage.

Revenu brut: Le revenu brut du ménage est constitué de la somme des revenus de l'ensemble des membres du ménage (revenus du travail salarié ou indépendant, les rentes et transferts sociaux, les revenus de la propriété, etc.). Afin de tenir compte de l'avantage financier que représente le fait d'être propriétaire de son logement ou de bénéficier d'un loyer inférieur au prix du marché, un «loyer fictif» est ajouté au revenu brut des ménages concernés pour les indicateurs publiés au niveau suisse. Le «loyer fictif» correspond à la valeur d'usage de ce patrimoine, après déduction des frais de logement effectivement payés. Le loyer fictif n'est pas calculé dans tous les pays, il n'est pas pris en compte dans le revenu disponible équivalent dans les comparaisons européennes. Les revenus relevés dans l'enquête SILC 2014 font référence à l'année 2013.

Revenu disponible: Le revenu disponible est obtenu à partir du revenu brut auquel on soustrait les dépenses obligatoires, à savoir les cotisations aux assurances sociales, les impôts, les primes d'assurance-maladie de base, les pensions alimentaires versées et autres contributions d'entretien versées à d'autres ménages.

Revenu disponible équivalent: Le revenu disponible équivalent est calculé à partir du revenu disponible du ménage, en tenant compte du nombre de personnes qui le composent par le biais de l'échelle d'équivalence du ménage. Pour tenir compte des économies d'échelle (une famille de quatre personnes ne doit pas dépenser quatre fois plus qu'une personne seule pour assurer le même niveau de vie), un poids de 1,0 est assigné à la personne la plus âgée du ménage, un poids de 0,5 à toute autre personne de 14 ans ou plus et un poids de 0,3 à chaque enfant de moins de 14 ans (ces valeurs correspondent à la nouvelle échelle d'équivalence de l'OCDE); la taille équivalent du ménage correspond à la somme des poids attribués aux personnes. Pour les comparaisons européennes, le revenu disponible équivalent est exprimé en **standard de pouvoir d'achat (SPA)**, une unité monétaire qui élimine les différences de niveaux de prix entre les pays. Ainsi, un SPA permet d'acheter le même volume de biens et de services dans tous les pays. Cette unité permet des comparaisons d'indicateurs économiques entre les pays.

Pauvreté: La pauvreté monétaire est définie selon deux approches usuelles: l'approche absolue et l'approche relative. Le taux de pauvreté se réfère à un seuil «absolu»: sont considérées comme pauvres, selon cette définition, les personnes qui n'ont pas les moyens financiers d'acquérir les biens et services nécessaires à une vie sociale intégrée. Le seuil de pauvreté utilisé a été calculé d'après les normes de la Conférence suisse des institutions d'action sociale (CSIAS). Il se compose d'un montant forfaitaire pour l'entretien et les frais individuels de logement ainsi que de 100 francs par mois et par personne à partir de 16 ans pour d'autres dépenses. Le taux de risque de pauvreté se réfère à l'approche relative: sont considérées comme à risque de pauvreté les personnes vivant dans un ménage dont les ressources financières (sans le stock de fortune) sont sensiblement inférieures au niveau habituel des revenus dans le pays considéré. La pauvreté est donc envisagée comme une forme d'inégalité. Par convention, le seuil de risque de pauvreté est fixé par l'Union européenne à 60% de la médiane du revenu disponible équivalent.

Rapport S80/S20: Le rapport (ou ratio) S80/S20 est le rapport entre la somme des revenus des 20% les plus riches et celle des 20% les plus pauvres. Il constitue un indicateur de l'inégalité de répartition des revenus dans une société donnée. Plus il est élevé, plus l'inégalité de répartition est importante. Un ratio de 4 indique, par exemple, que les revenus cumulés des personnes les plus favorisées sont quatre fois supérieurs aux revenus cumulés des personnes les plus défavorisées. Il est calculé sur le revenu disponible équivalent.

.....
Renseignements:

Thomas Christin, OFS, Section Revenus, consommation et conditions de vie, tél.: +41 58 46 36124,
e-mail: Thomas.Christin@bfs.admin.ch

Stéphane Fleury, OFS, Section Revenus, consommation et conditions de vie, tél.: +41 58 46 36448
e-mail: Stephane.Fleury@bfs.admin.ch

Renseignements sur le thème de la pauvreté:

Martina Guggisberg, OFS, Section Analyses sociales, tél. +41 58 46 36238
e-mail: Martina.Guggisberg@bfs.admin.ch

Service de presse OFS, tél.: +41 58 4636013, fax: +41 58 46 36281, e-mail: kom@bfs.admin.ch

.....

Nouvelle publication:

Pauvreté et privation matérielle, Résultats 2007-2014, Actualités OFS,
Numéro de commande: 852-1400. Prix: Fr. 00.--

Commandes de publications: tél. : +41 58 463 60 60, e-mail: order@bfs.admin.ch

.....

Offre en ligne:

Vous trouverez d'autres informations et publications sous forme électronique sur le site Internet de l'OFS à l'adresse www.statistique.admin.ch > [Thèmes > 20 - Situation économique et sociale de la population](#)

La statistique compte pour vous. www.la-statistique-compte.ch

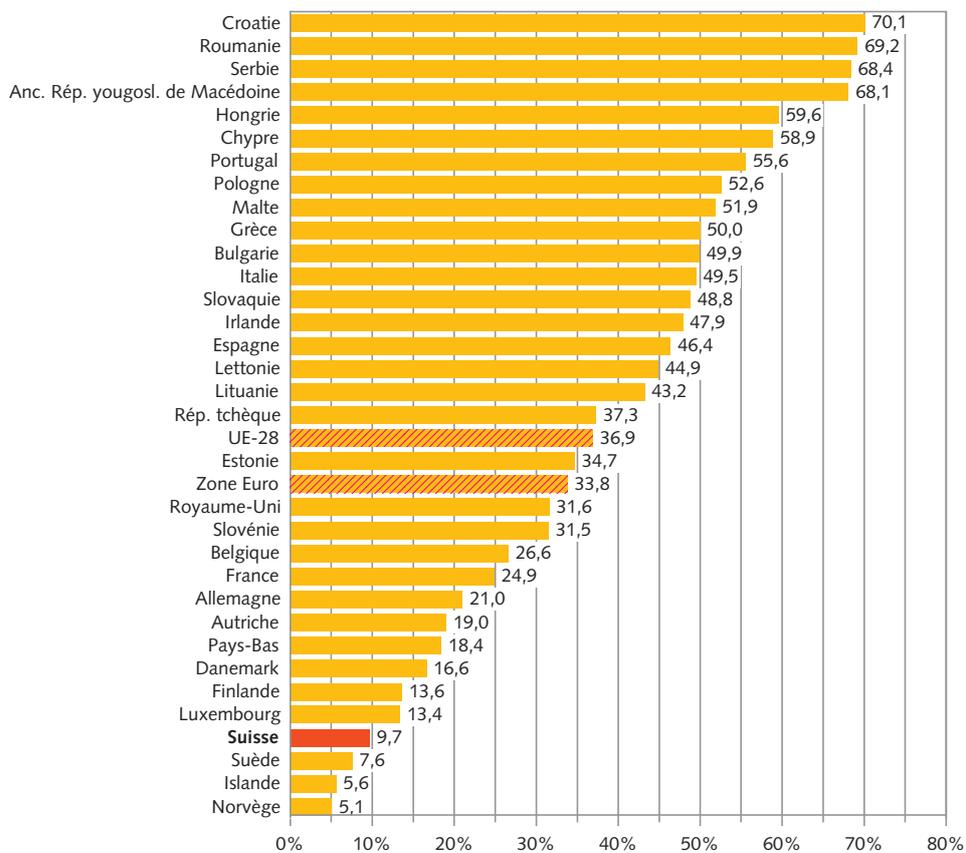
Abonnement aux NewsMails de l'OFS: www.news-stat.admin.ch

.....

Ce communiqué est conforme aux principes du Code de bonnes pratiques de la statistique européenne. Ce dernier définit les bases qui assurent l'indépendance, l'intégrité et la responsabilité des services statistiques nationaux et communautaires. Les accès privilégiés sont contrôlés et placés sous embargo.

Aucun accès privilégié n'a été accordé pour ce communiqué.

Pourcentage de personnes vivant dans un ménage ne pouvant pas s'offrir une semaine de vacances par année en dehors de chez soi, en 2014



Source: EU-SILC 2014, Eurostat (version du 05.04.2016)

© OFS, Neuchâtel 2016